
Mise en demeure.

Numéro d'inventaire : 1979.07194

Auteur(s) : Joseph Jacotot

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : non renseigné (Dijon)

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1815

Description : Feuille à l'en-tête de l'Université impériale. Les bords de la feuille sont légèrement abimés.

Mesures : hauteur : 245 mm ; largeur : 200 mm

Notes : Jacotot (1770-1840), professeur, officier et législateur, inventeur de "l'éducation universelle". En juin 1815, il est aussi recteur de l'Académie de Dijon. c'est dans le cadre de cette fonction qu'il s'adresse à M. Delore, ancien principal du Collège de Mâcon. Sur un ton vif, il lui réclame le paiement d'une somme, due au titre des du droit universitaire, pour l'année 1814 au prince architrésorier, Grand-maître de l'Université. La lettre est datée du 19 juin 1815.

Mots-clés : Comptabilité d'établissements d'enseignement

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

UNIVERSITÉ IMPÉRIALE.

Dijon, le 17 juin 1815.

Eni par le
main de
27. juillet.

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE,

A Monsieur Delore ancien Principal du
collège de Mâcon.

Monsieur le Principal.

j'ai eu l'honneur de vous présenter qu'il m'est impossible
d'attendre plus longtemps, pour adresser à son altesse le
Prince archi-trésorier, Grand-maître de l'université, la
quittance de 614,25 dont vous êtes redevable pour la
rétribution de 1814, en supposant que son altesse ait la
bonté d'accorder l'exemption d'un semestre que nous avoas
demandée pour 37 élèves. il y a plus de six mois qu'on
me presse et qu'on m'accuse de négligence. vous n'ignorez
pas que vous êtes personnellement responsable, et que je
le serois moi-même si j'en'exercois pas les poursuites
ordonnées par le Décret du 15 novembre 1811. ainsi vous

Lettre de M. le Recteur de
l'Académie à M. Delord,
du 1^{er} juin 1818, pour demander
le paiement du droit universitaire

ne ferez pas étonné de recevoir une contrainte exécutoire
sous trois jours, si vous continuez de n'avoir aucun
égard à mes prières, et si vous ne m'envoyez pas avant
la fin du présent mois le récépissé que je suis obligé
de transmettre à son altesse.

Je vous prie d'agréer les sentiments de la plus haute
considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Monsieur le Principal

Votre très humble et
obéissant serviteur
Jacotot

